

MAIRIE DE PERS-EN-GÂTINAIS
COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 19 Avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf Avril 2018 à 10 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 14 Avril 2018 en séance ordinaire par M. BORGIO Gilbert, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi. La présente réunion a lieu sur deuxième convocation, la séance du 13 Avril 2018 n'ayant pas réuni le quorum nécessaire à sa tenue. Aucune condition de quorum n'est requise conformément à l'article L. 2121-17 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

M. BORGIO Gilbert – Mme BOUTISSEAU Nadège – M. BORGIO Grégory –
M. SUBERVILLE Arnaud

Etaient absents excusés :

Mme HAMON Nadège – M. BOUSSIN Serge – M. LOFFROY Bruno –
M. CHÉREAU Jean-François

I) Nomination du secrétaire de séance

Madame BOUTISSEAU Nadège se propose pour être la secrétaire de séance.

II) Approbation du Compte rendu du 30 Mars 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Le Vote : 4 voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

Le Compte rendu du 30 Mars 2018 est adopté.

III) Demande de subvention de l'association de la commune : PUMA

Monsieur le Maire propose de reconduire la même subvention que l'année précédente,
soit pour l'association PUMA, une subvention de 500 €.

Monsieur le Maire s'abstient de vote.

Le Vote : 3 voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

Le conseil municipal adopte la demande de subvention pour l'association PUMA de 500 €.

IV) Demande de subvention du Comité des Fêtes de la commune.

Monsieur le Maire propose de reconduire la même subvention que l'année précédente, soit pour le Comité des Fêtes, une subvention de 600 €.

Le Vote : 4 voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

Le conseil municipal adopte la demande de subvention pour le Comité des Fêtes de 600 €.

V) Achat d'une imprimante, 3 380.00 € H.T., soit 4 056.00 € T.T.C.. Une demande de subvention auprès du Conseil Départemental (FAPO : commune à faible population)

Monsieur le Maire propose l'achat d'une nouvelle imprimante de la marque Ricoh. Il s'élève à 4 056.00 € T.T.C.. Une demande de subvention auprès du Conseil Départemental (FAPO : commune à faible population) pour 80 % du montant.

Le Vote : 4 voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

Le conseil municipal adopte l'achat de l'imprimante. Une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

VI) Avenant pour les travaux de l'église pour l'achat d'une gouttière (600.60 € H.T. soit 720.72 € T.T.C.)

Monsieur le Maire propose un avenant de l'entreprise BATTAIS pour les travaux de l'église pour l'achat d'une gouttière (600.60 € H.T. soit 720.72 € T.T.C.)

Le Vote : 4 voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

Le conseil municipal adopte l'avenant pour les travaux de l'église concernant la gouttière côté nord.

VII) Achat d'un feu d'artifice pour 1 500.00 € H.T., soit 1 800.00 € T.T.C..

Monsieur le Maire propose une participation du comité des fêtes pour 300 € H.T. et la commune pour 1 200.00 € H.T..

Le Vote : 4 voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

Le conseil municipal adopte l'achat du feu d'artifice.

VIII) Travaux de voirie avec demande de subvention auprès du Conseil Départemental (FAPO : commune à faible population) pour le chemin de la Croix du Colombier, soit 3 551.00 € H.T. dont 2 841.00 € de subvention

Monsieur le Maire propose des travaux de voirie avec une demande de subvention auprès du Conseil Départemental (FAPO : commune à faible population) pour le chemin de la Croix du Colombier, soit 3 551.00 € H.T. dont 2 840.80 € de subvention.

Le Vote : 4 voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

Le conseil municipal adopte les travaux de voirie et la demande de subvention auprès du conseil départemental.

Cette délibération ne sera mise en application qu'après avoir réglé le litige avec l'entreprise Alexandre.

IX) Réparation d'un tourniquet pour 463.70 H.T., soit 556.44 € T.T.C.

Monsieur le Maire propose de faire réparer le jeu d'enfants derrière la Mairie pour 463.70 € H.T., soit 556.44 € T.T.C..

Le Vote : 4 voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

Le conseil municipal adopte la réparation du tourniquet

La séance est levée à : 10h30

Monsieur le Maire,

Gilbert BORGIO